

ABONNEMENT.

Saumur
 Un an 30 fr.
 six mois 18
 trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 six mois 18
 trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 DÉCEMBRE 1884.

LA LEÇON DES SCRUTINS.

La série des défaites électorales républi-
 caines continue et s'accroît. Le 30 novem-
 bre, l'arrondissement d'Avallon élisait M.
 Garnier, candidat conservateur, en rempla-
 cement de M. Mathé, député républicain.

Deux importants chefs-lieux d'arrondis-
 sement avaient dimanche dernier à élire
 leur conseiller général. A La Flèche, le con-
 seiller général républicain, décédé, avait été
 élu, il y a deux ans, par 1,936 voix contre
 1,368 à M. de Neufbourg. Cette année, M.
 de Neufbourg, candidat monarchiste, est
 élu par 2,356 voix contre 1,579 données au
 candidat républicain, M. Ragot. Il obtient
 une majorité de 777 voix. Il gagne 988 voix
 sur l'élection de 1884, le candidat républi-
 cain en perd 357.

A Bergerac, le conseiller général démis-
 sionnaire était M. Garrigat, député de l'ar-
 rondissement.

En vue des prochaines élections sénato-
 riales, il avait donné sa démission de con-
 seiller général, ne doutant pas qu'un répu-
 blicain ne fût élu à sa place, c'était un nou-
 vel électeur sénatorial acquis à la liste répu-
 blicaine. M. Garrigat avait choisi pour le
 remplacer comme conseiller général un candi-
 dat qu'il croyait d'importance, un profes-
 seur à la Faculté de Bordeaux, nommé M.
 Faure, un lettré prétentieux, un bavard plus
 copieux que distingué.

Il avait été convenu, affirme-t-on, que
 M. Garrigat se porterait au Sénat au mois
 de janvier prochain, abandonnant à M.
 Faure son siège de député, comme il lui
 avait abandonné son siège de conseiller gé-
 néral.

Mais les candidats républicains proposent
 et les électeurs disposent.

C'est l'honorable M. de La Panouse, dont
 le mérite personnel et le dévouement à la
 cause conservatrice sont si justement appré-
 ciés dans la contrée, qui a été élu.

M. Garrigat avait été élu conseiller gé-
 néral avec 1,400 voix de majorité. M. de La
 Panouse, candidat monarchiste, triomphe
 de M. Faure, candidat républicain patronné
 par M. Garrigat, à une majorité de 149
 voix et est élu par 2,202 voix contre 2,047
 à son concurrent.

Ainsi voilà deux cantons qui étaient repré-
 sentés par deux républicains. Ils avaient
 obtenu, à eux deux, une majorité de 1,750
 voix sur les candidats conservateurs.

De nouvelles élections ont lieu ; les deux
 conseillers républicains sont remplacés par
 deux monarchistes.

Les deux républicains obtiennent 3,624
 voix, tandis que les monarchistes en obtien-
 nent 4,158. Soit pour les monarchistes une
 majorité de 932 voix dans deux cantons
 où, aux dernières élections, ils avaient une
 minorité de 1,752 voix.

Ces résultats sont significatifs. Le revire-
 ment de l'opinion se manifeste de plus en
 plus. — Partout où les conservateurs lut-
 tent, ils sont à peu près certains de triom-
 pher.

Mais pour engager la lutte, il faut vou-
 loir et savoir s'organiser, il faut surtout ne
 pas reculer devant les fatigues, les efforts,
 et parfois les écroulements des luttes locales.

Des hommes de cœur et de dévouement,
 comme M. de La Panouse, l'ont compris.
 Ils ont abordé la lutte, l'ont soutenue avec
 autant d'intelligence que d'énergie ; ils ont
 fini par romener aux principes de véritable
 conservation des populations que les pro-
 messes ou les menaces du parti républicain
 avaient égarées ou effrayées ; ils trouvent
 non-seulement dans leur succès personnel,
 mais dans la reconnaissance de tous les
 bons citoyens, la récompense de leurs cou-
 rageux efforts.

Leur exemple devrait s'imposer à tous ;
 si on savait, si on voulait s'organiser dans
 chaque circonscription et dans chaque can-
 ton, comme à La Flèche et à Bergerac, les
 républicains ne compleraient bientôt leurs
 batailles que par leurs défaites.

Le pays est désabusé et fatigué de la
 République ; les républicains le sentent et

c'est ce qui explique la crainte qu'ils éprou-
 vent pour le suffrage universel.

Ils en ont peur, et ils n'en veulent plus.
 Ils n'ont qu'un principe : leur intérêt. Le
 suffrage universel commence à se détourner
 d'eux ; ils le répudient en attendant qu'ils
 essaient de le supprimer.

CHARLES DUPUY.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier mercredi. — La Chambre,
 sur le chapitre 8 du budget de la justice qui
 avait été réservé, réduit à 50,000 francs le
 crédit demandé par le gouvernement et rela-
 tif aux cours d'assises.

L'ordre du jour appelle la suite de la dis-
 cussion du budget des cultes.

M^r Freppel soutient que la loi de germi-
 nal an X s'est occupée des vicaires et a réglé
 leurs traitements. Le ministre des cultes a
 donc eu raison en affirmant que le budget
 des cultes de 1807 était égal à celui d'au-
 jourd'hui. En persistant dans cette voie, on
 supprimera peu à peu le budget des cultes.
 Les pires ennemis de la République ne pou-
 vaient suggérer un parti plus propre à la
 faire repousser par les populations rurales.
 Le traitement des chanoines n'est que la
 conséquence loyale et sincère du Concordat.
 On veut leur enlever leurs moyens
 d'existence.

Par 250 voix contre 231, le chiffre de la
 commission est adopté. Le chapitre 8 est
 supprimé ; les chapitres 9, 10, 11, sont
 renvoyés à la commission.

LA LOI SÉNATORIALE.

C'est fini.

Nous avons une loi sénatoriale. Le gou-
 vernement a triomphé.

Les sénateurs seront élus, non au suffrage
 universel, mais par des délégués spéciaux,
 en plus grand nombre qu'autrefois.

Le Ministère a posé la question de con-
 fiance, et aussitôt, par 280 voix contre 227,
 la Chambre, revenant sur son vote précé-

dent, a repoussé l'amendement Floquet et
 accepté le texte du Sénat.

Il faut rendre cette justice à la droite
 qu'elle a énergiquement et habilement man-
 œuvré sur cette question.

Grâce à elle, le Ministère a été mis en
 échec, humilié, ballotté pendant quatre à
 cinq jours, et le parlement républicain a été
 contraint de se montrer tel qu'il est, c'est-
 à-dire avili.

Nous voici donc fixés désormais sur le
 mode des prochaines élections sénatoriales.

Les Conseils municipaux vont être appé-
 lés le 21 décembre à élire leurs délégués
 sénatoriaux.

Et, le 25 janvier 1885, ces délégués nom-
 meront les sénateurs.

Le Sénat a procédé hier au tirage au sort
 des départements qui ont à remplacer les
 deux sénateurs récemment décédés.

Le sort désigne les départements de l'Ain
 et du Lot-et-Garonne.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

LA MÉDIATION ANGLAISE.

Lord Granville a déclaré mardi soir à
 l'ambassadeur de France qu'il avait épuisé
 avec la Chine tous les moyens de persuasion
 pour rendre la médiation anglaise possible
 et que, voyant l'impossibilité de faire abou-
 tir cette médiation, il était obligé d'y renon-
 cer à son grand regret.

Lord Granville a adressé au marquis
 Tseng une communication déclarant qu'il
 renonçait à la médiation en présence de l'im-
 possibilité d'un accord.

Lord Granville avait travaillé à la média-
 tion avec un réel désir d'arriver à la paix.
 Les négociations ont continué jusqu'à mardi,
 malgré la quasi-certitude où l'on était, de-
 puis plusieurs jours, que les Chinois ne
 présenteraient pas de conditions accepta-
 bles.

La conviction unanime est que les con-
 ditions françaises étaient raisonnables et
 celles des Chinois inadmissibles, et que

46 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE V

L'ÉTANG D'INDBRET (suite).

Après avoir longtemps cherché, Rouget avisa un
 petit étang à demi desséché et formant comme une
 espèce d'entonnoir au milieu des bois. La surface,
 étant à peu près sèche, avait donné naissance à
 des mousses épaisses sur lesquelles croît le Lyparis
 à la fleur blanche, tant recherché par les bota-
 nistes. Au centre, s'élevait une touffe de ronces et
 d'églantiers, formant une petite île, et, du milieu
 de ce buisson, s'élevait un beau chêne dont
 les branches venaient presque toucher celles des
 autres arbres qui croissaient sur les rives de
 l'étang (1).

Il n'était pas facile d'atteindre cette île centrale.
 De tous les côtés, en effet, elle était entourée

par ces mousses marécageuses dont nous avons
 parlé, qui s'enfonçaient sous les pieds, dans la vase
 et dans l'eau.

Plus d'une fois, de pauvres cerfs, poursuivis par
 les meutes, s'étaient élançés à l'étourdie sur ce sol
 trompeur, et s'étaient immédiatement enfoncés
 jusqu'au ventre. Des chasseurs imprudents avaient
 subi le même sort.

C'était précisément ce qu'il fallait à Rouget, qui,
 plus d'une fois, dans sa jeunesse, avait passé sur
 ces marais.

Il choisit le meilleur endroit, mit le pied sur
 certains monticules mousseux qu'il savait offrir le
 plus de résistance, prit son élan et courut en
 sautant légèrement vers le buisson. Son pied
 touchait à peine les mousses, qui n'avaient pas le
 temps de s'enfoncer, et grâce à sa rapidité et à
 son adresse, il atteignit le fourré sans encombre.
 Derrière lui les mousses se redressèrent comme
 des éponges, et toute trace de son passage dis-
 parut.

Le fourré d'épines était extrêmement épais : il
 s'était formé autour du tronc de ce chêne isolé, qui
 avait pu prendre racine sur quelques pierres
 amassées en cet endroit. Rouget s'installa en
 toute sécurité. Il se fraya un petit passage invisible
 au milieu des ronces, débroya avec sa hachette
 cinquante centimètres de sol autour du chêne,
 disposa les branches d'églantiers de façon à ce

qu'il ne pût être aperçu d'aucun côté, et, tranquille
 désormais, comme un roi dans son royaume, il
 déposa son fusil, quitta sa blouse, se coucha, et
 dormit d'un profond sommeil.

Il avait grand besoin de ce repos. Son énergie le
 soutenait pendant la lutte, mais en ce moment, il
 était épuisé de fatigue. La course folle de la veille
 l'avait brisé. Rouget dormit sur le tronc de son
 chêne, à la belle étoile, pendant près de 24 heures.
 Lorsqu'il s'éveilla, il était cinq heures du soir ;
 Louis était reposé, mais il avait grand faim.

Ses yeux tombèrent aussitôt sur les lapins qu'il
 avait tués l'avant-veille avec le Potard. Il avait
 encore un peu de pain. Restait donc à faire cuire
 son gibier.

Mais allumer du feu dans son île, c'était risquer
 d'être découvert.

Louis remit sa blouse, laissa son fusil et, prenant
 ses lapins, s'élança sur la mousse comme la pre-
 mière fois, gagna la rive et entra dans le bois.

Il fit un kilomètre en forêt pour détourner les
 soupçons si, par malheur, il était surpris, et pour
 conserver en tout cas son refuge qu'il considérait
 avec raison comme excellent.

Il eut bientôt lieu de se féliciter de son excès de
 prudence.

Ramassant quelques branches et quelques feuil-
 les mortes, Rouget fit un bon feu dans une cavité
 formée par une dizaine de grosses pierres, et pré-

para un de ses lapins.

Ce fut une préparation très-élémentaire. Le lapin
 dépouillé et vidé fut simplement posé près des
 braises. Bientôt une bonne odeur de rôti se répandit
 tout à l'entour, et Rouget savourait d'avance le
 bon repas qu'il allait faire.

Quand l'animal fut cuit et même grillé, Louis
 sortit son pain et son couteau, coupa une cuisse et
 se retourna pour s'asseoir afin de manger plus com-
 modément.

Le couteau, le pain et le rôti tombèrent brusque-
 ment de ses mains.

En face de lui, à dix pas, à demi cachés par les
 arbres, s'avançaient deux gendarmes attirés par la
 fumée et qui croyaient déjà tenir le braconnier...
 et la croix !

Rouget ne pouvait fuir que de leur côté ; der-
 rière lui se dressait le tas de pierres qu'il ne pou-
 vait franchir sans élan. Il n'hésita pas et s'élança
 comme une flèche vers les gendarmes.

— Rends-toi, Rouget ! crièrent-ils.

Rouget passa entre eux deux ; il repoussa même
 la main du brigadier, et s'enfuit dans une direction
 contraire à celle de l'étang.

— Malédiction ! s'écria le brigadier Moreau.
 Courons après lui. Vite, vite Justin !

Et Moreau, suivi de son fidèle Justin, s'élança
 dans les bois, sur les traces de Rouget, pendant
 que le feu s'éteignait et que le lapin refroidissait.

(1) Ce petit étang n'existe plus depuis longtemps. Il
 faisait partie, nous a-t-on dit, d'étangs plus étendus, au
 nord du Grip, aujourd'hui mis en culture.

l'obstacle à la médiation vient uniquement de la Chine.

La proposition chinoise de l'*uti possidetis* constituée, durant ces négociations, le maximum des concessions chinoises. Maintenant une nouvelle phase militaire commence.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 décembre.

L'allure générale du marché reste à peu près la même, les valeurs sont cependant plus recherchées et la tendance est plutôt à la hausse qu'à la baisse. Le 3 0/0 s'inscrit à 79.32 1/2, l'amortissable à 80.95, le 4 1/2 à 108.82 1/2.

La Banque de France ne varie pas à 5,170. L'action du Crédit Foncier remonte à 1,330 fr. Les différentes obligations de cette Société sont toujours aussi soutenues. Les garanties dont elles sont entourées justifient la recherche dont elles sont l'objet de la part des capitalistes qui ne veulent rien livrer au hasard.

La Banque d'Escompte de Paris reste à 535 fr. La Banque de Paris cote comme hier 732.50. La Société Générale est à 452.50, le Crédit Industriel et Commercial à 675, en reprise de 5 fr. Le Suez est en reprise à 1,895. La recette d'hier se chiffre par 210,000 fr.

La Banque Ottomane clôture à 601.25. Nous recommandons l'obligation de priorité de préférence à toutes les autres valeurs turques. La rente et les obligations sont sous le coup de la conversion, c'est-à-dire d'une mesure qui a pour conséquence ordinaire de faire baisser les valeurs qui en sont l'objet. L'obligation de priorité est à l'abri de la conversion, elle est certaine d'une plus-value progressive, à raison des excellentes garanties dont elle est entourée.

Les chemins de fer français sont demandés : le Nord à 1,665, le Lyon à 1,240, l'Orléans à 1,325, le Midi à 1,580, l'Est à 772.50, l'Ouest à 838.75.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 6 décembre 1884.

A 8 heures, M. Combiere, maire, ouvre la séance, ayant à ses côtés MM. Poitou et Vinsonneau, adjoints. Treize autres conseillers sont présents : MM. Renou, Piéron, Milon, Terrien, Cholet, Liénard, Delamarre, Boisson, Pelon, Lemarinier, Rivain, Langlois et Goulard.

M. Doussain s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Boisson est nommé secrétaire. — Il passe au bureau et donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Celui-ci est adopté sans observation.

ADJUDICATION DES DROITS DE PLACE.

M. le Maire rend compte de l'adjudication des droits de place, dont M. Servat est le nouvel adjudicataire avec une élévation de 2,500 fr. par an sur la précédente adjudication. Et il se congratule de ce bénéfice pour la caisse municipale.

Hélas ! le commerce ne partagera pas cette douce satisfaction. Il y a longtemps qu'il a signalé à l'administration, comme l'une des causes de la ruine de nos marchés, le nombre toujours croissant de droits que

les étrangers ont à payer pour nous faire l'honneur de venir chez nous : le nouvel adjudicataire, avec cette surélévation du prix de ferme, ne pourra que serrer la bride davantage, et il est à craindre que la ville de Saumur, le samedi, ne devienne de plus en plus déserte.

BALAYAGE ET ENLÈVEMENT DES BOUES.

Cette matière est naturellement épaisse et le Conseil veut la tirer au clair. Une discussion s'engage à cette occasion entre MM. Renou et Combiere.

M. Yvon, qui a l'entreprise actuellement, n'est pas blanc. M. le Maire déborde en récriminations contre la manière dont le service est fait. Il en conclut qu'il faut expulser M. Yvon et le remplacer par M. Boisseau qui demande bien 4,000 fr. de plus par an à la Ville, mais qui offre toute sécurité.

Comment ! s'écrie M. Renou, y pensez-vous ? 4,000 fr. répétés dix ans (car l'adjudication est pour 10 ans) représentent 40 mille francs, ou le barème est faux. C'est une perte trop lourde pour la Ville.

Sans doute, reprennent en duo MM. Combiere et Vinsonneau, mais M. Yvon fait si mal son service ! Il est toujours à l'amende ; il est arrivé que la qualité s'est élevée presque au tiers de ce qui lui revenait. M. Yvon se plaint toujours et prétend ne pas gagner d'argent. Tant qu'il n'a pas senti de concurrent, il a demandé à la Ville une subvention de 20,000 fr. Il y avait lieu de s'attendre, car une Compagnie angevine a porté ses prétentions à 29,000 fr. C'était encourageant pour M. Yvon ; mais le jour où ce dernier a vu apparaître M. Boisseau, qui ne réclamait que 46,000 fr., M. Yvon est revenu à 15,000. L'entrepreneur, insinue M. le Maire, se rattraperait en utilisant, comme par le passé, ses charriots à des transports étrangers au détriment de la voirie ; ce ne serait pas tolérable.

Le Maire et la commission proposent donc au Conseil d'accepter M. Boisseau, qui doit se pourvoir de balayuses mécaniques et promet de bien faire le service.

Une amélioration est apportée au cahier des charges : les principales rues devront être débarrassées à midi, et les autres au plus tard à 4 heures du soir.

M. le docteur Peton insiste pour que, dans certains quartiers, les immondices soient enlevées le plus promptement possible, en été surtout, afin d'éviter des émanations.

A la majorité, M. Boisseau est agréé par le Conseil municipal.

COLLÈGE DE FILLES.

M. le Maire lit le rapport administratif de la commission de cet établissement.

Nous ne voulons point douter de l'exactitude de tout ce qui est dit ; mais ce document contient-il bien tout ce qui intéresse le contribuable ? *That is the question.*

L'importance de ce rapport, en raison de gros intérêts engagés, nous fait un devoir de nous mettre à la disposition de l'administration municipale pour publier *in extenso* tout ce qu'elle voudra bien communiquer au public.

attention du côté où le bois était sombre. Les deux chevreuils eurent les mêmes craintes que lui, car ils s'arrêtèrent un instant et disparurent ensuite dans la forêt.

Rouget rentra sa tête sous les épines et attendit. Son instinct ne l'avait pas trompé : au bout de cinq minutes, il vit paraître deux tricornes portés par les gendarmes qui le cherchaient depuis deux heures ; Moreau et Justin !

— Attention, dit Moreau. Il doit être par ici. — Cherchons bien, reprit Justin.

Et les deux camarades firent à pas de loup le tour du petit marécage au milieu duquel se cachait le braconnier. Mais leurs recherches furent vaines.

— Nous avons perdu sa trace, dit enfin Moreau. D'ailleurs, voici la nuit, il est temps de rentrer.

— S'il était dans ce buisson, dit tout à coup Justin, en désignant du doigt le fourré.

— Tiens, tu as raison ! Vas-y, Justin.

Le brave gendarme, les yeux fixés sur le fourré et le fusil sur l'épaule, marcha droit devant lui, à grands pas. Tout à coup, il lança un gros juron. La mousse avait cédé sous son poids et la jambe droite s'était enfoncée dans la boue jusqu'au genou.

— Es-tu sot ! s'écria en plaisantant le brigadier, tu n'as pas fait attention et tu as mis le pied dans une mare.

— Mais non, brigadier, reprit Justin tout transi et fort étonné. Je vous assure que j'ai marché sur

Une lecture courante et solennelle par M. le Maire ne suffit pas.

Sans nul doute, les chiffres s'alignent correctement, mais que de détails instructifs ont dû échapper même à plusieurs de nos conseillers ! On prétend que certains auraient avoué ignorer combien il y avait de bourses dans cet établissement. C'est cependant bon à savoir.

M. le ministre de l'instruction publique, qui voit les choses de loin, veut la création d'une 4^e année d'études. Il faudra de nouveaux professeurs : peu importe, tout est voté et approuvé sans observations.

Le collège nouveau ne pourra être inauguré au 1^{er} janvier 1885, ainsi qu'on en avait eu l'espérance. On pense que cette fête ne sera pas reculée au-delà de Pâques... ou de la Trinité.

M. le Maire n'a pas osé dire à ses collègues quelle date M. Jules Ferry avait fixé pour la fête, depuis longtemps annoncée, de la pose de la première pierre de ce gigantesque monument. Il est vrai que des carrosses ne pourraient encore s'élever jusque là : il n'y a pas d'accès praticable. A plus tard !

LES RÉPARTITEURS.

M. le Maire soumet au Conseil une liste de citoyens devant former le conseil des Répartiteurs pour 1885.

Seront présentés au préfet de Maine-et-Loire, comme candidats : MM. Rivain, Barbin-Moricet, Terrien, Guédon, Fermé-Kaïser, Salmon-Humeau, Girandier, Common père, Ambroise Gilbert, Bigeau.

Comme suppléants : MM. Deborville, Bonneau, Garreau-Moulard, Liénard, Vasseur, de Cordose, Fournier (de Distré), Mollay, maire de Varrains, Prudhommeau père, Neveu père.

M. le préfet doit désigner cinq membres dans chacune de ces catégories.

DEMANDES.

M. Lamy, marchand de tabac, demande un avis favorable pour obtenir la vente du papier timbré dans son bureau.

Cet avis est accordé.

M. Servat, adjudicataire des droits de place, demande que sa caution, M. Colonier, ne soit pas tenue de verser son cautionnement en numéraire, mais que sa garantie morale suffise.

Le Conseil ne peut s'empêcher de rire et de refuser. Il eût été difficile de prendre la chose en sérieuse considération.

PLACE SAINT-PIERRE.

M. Terrien demande ce que devient la place Saint-Pierre.

M. le Maire répond qu'à cette occasion, il faudrait compléter la commission des bâtiments qui est disloquée. Du reste, l'administration attend que M. Bonneau, conseiller municipal (absent à cette séance), attaque la Ville ; de son côté, M. Bonneau ne peut agir qu'après une mise en demeure par M. Breton : c'est à ce dernier d'ouvrir le feu. Ainsi, tout le monde attend : l'administration, M. Bonneau, le quartier et aussi les habitants.

M. Terrien revient à la charge ; quoi-

qu'ayant toujours sur le cœur d'avoir été lâché par ses collègues dans la question d'accès du collège de filles, il n'en proteste pas moins contre l'état de la place Saint-Pierre ; il craint que les mêmes maladresses ne se reproduisent. Il est certain que le piteux aspect de ce carrefour prête à une critique amère contre l'administration.

M. Terrien demande à son collègue M. Boisson, avocat, quelle est la situation sous le rapport juridique. Ce dernier balbutie un à-peu-près de réponse qui ne répond pas.

M. le Maire voudrait bien démolir les pans de murs Breton, mais il craint qu'en attaquant ce château de cartes, M. Bonneau, ou du moins sa maison, ne croule, puis la troisième, et ainsi de suite pour tout le pâté, de sorte qu'au lieu d'avoir une maison sur les bras, il ne s'en trouverait trois ou quatre. Le Maire ne voudrait pas engager la Ville dans une série de procès dont il ne prévoit pas l'issue.

COLLÈGE DE GARÇONS.

M. Renou interroge le Maire pour savoir d'où en est l'étude des fondations du collège de garçons. L'honorable conseiller craint qu'on ne laisse écouler les délais de responsabilité. Il est certain que l'administration n'a pas l'air de se presser dans cette affaire.

Renvoyé à la future commission des bâtiments.

CHAPELLE SAINT-JEAN.

M. Goulard demande qu'on s'occupe un peu de ce monument, toujours consacré au culte, ce qui le chiffonne. Il est probable que, dernièrement, en passant devant la porte, il s'est trouvé environné de dames qui sortaient d'une réunion de mères chrétiennes. S'il n'avait été une forte tête, il en eût reculé d'effroi. Heureusement il a tenu coup, et a passé raide à travers cet attroupe-

ment.

On se f... de l'administration. Que ne fait-on de cette chapelle un prétoire de justice de paix, ou autre chose, peu lui importe !

M. le Maire, qui ne tient pas à parler ainsi *coram populo*, est visiblement ennuyé ; prestement il répond, sans plus d'explication : Il faut attendre, le dossier est à la préfecture.

Des regards peu sympathiques se tournent vers M. Goulard, qui a levé trop indiscretement un coin du voile administratif.

COMMISSION DES BATIMENTS.

Le Conseil passe vite à la nomination de la commission des bâtiments. Sont nommés : MM. Cholet, Terrien, Hubert, Rivain et Renou. M. Terrien refuse en raison de son âge et de sa santé. M. Girandier est nommé à sa place.

La séance est levée à 9 heures 20 minutes.

La société de Saumur et les amis de M. Méhous s'associeront à la douleur de notre ancien concitoyen qui vient d'être cruellement éprouvé, une seconde fois, par la mort de sa fille, M^{lle} Félix Friederich, née Alice Méhous.

Cette jeune femme, bien connue dans notre ville, fixée à Nantes depuis son mariage, a été enlevée hier à l'affection des siens et de ses amis, à la suite d'une cruelle maladie qui ne laissait aucun espoir depuis longtemps.

On lit dans l'Anjou :

« Voici, d'après des renseignements puisés à une source mystérieuse, mais sûre, la liste des candidats que le parti républicain opportuniste de Maine-et-Loire proposera au suffrage universel si le scrutin de liste est adopté :

» MM. Maillé ; Benoist, D^r Bury, Bouchier, Marie-Baudry, Louis Janvier de la Motte, Montaubin.

» Le huitième siège serait, dit-on, offert aux Capulets ou à M. P.-L. Béchet, pour obtenir l'appui de l'Électeur. »

L'administration forestière vient de prendre une décision qui sera bien accueillie dans le monde des chasseurs. Jusqu'à présent, la chasse était formellement interdite dans les forêts de l'Etat.

Aujourd'hui, le droit de chasser est accordé moyennant une redevance fixée à 40 fr. Les licences sont délivrées à toute personne déjà pourvue d'un permis de chasse, par les receveurs d'enregistrement.

l'herbe.

Moreau aida le gendarme à sortir du bourbier fangeux où il pataugeait, et, fier comme Artaban, s'avança à son tour vers le centre de l'étang.

Il fut encore plus malheureux que Justin. Les deux jambes enfoncèrent à la fois, si bien que Justin eut toutes les peines du monde à tirer son brigadier hors de la boue.

Pendant un quart d'heure, les deux gendarmes se nettoyaient avec de l'herbe et des feuilles. Qu'eussent-ils dit s'ils avaient vu Rouget qui riait à se tordre au pied de son chêne, à quinze ou vingt pas d'eux !

Enfin Justin se redressa, et avisant de nouveau le buisson :

— Je crois pourtant qu'il est là ! s'écria-t-il. J'ai envie de tirer un coup de fusil, pour voir...

— Imbécile ! dit le brigadier en riant aux éclats.

— Qu'avez-vous donc, mon brigadier ? dit Justin, fort surpris de la gaieté de son chef.

— Ah ! c'est trop fort ! reprit Moreau, riant de plus belle.

Justin, de plus en plus étonné, regarda tout autour de lui et ne vit rien ; mais il eût été peu convenable de se montrer sombre quand le brigadier était si gai ; l'excellent Justin partit d'un bon gros rire, et pendant cinq minutes, les échos des bois retentirent de leurs éclats joyeux.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Nous recevons la lettre suivante :

« Saumur, 11 décembre 1884.

» Monsieur le Rédacteur,
 » J'avais pris l'initiative de former à Saumur une Société Philharmonique, et je puis avouer que, jusqu'à présent, mes efforts avaient été couronnés de succès. Mais aujourd'hui, en présence de la sourde opposition de quelques-uns de ces messieurs qui, tout d'abord, m'avaient parfaitement accueilli, je renonce à mon projet.
 » Je viens donc vous prier, Monsieur le Rédacteur, d'être mon interprète pour remercier tous ceux qui, sans arrière-pensée, ont répondu à mes désirs, et j'abandonne aux autres le bénéfice de mes démarches.
 » Agrérez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes respectueuses civilités.
 » E. BERTHELOT. »

LE PARRICIDE D'ANGERS.

Nous avons recueilli sur le crime commis à Angers dans la soirée de dimanche, dit le *Patriote*, de nouveaux détails très-précis.

Édouard Coulon, comme à l'ordinaire, rentra pour dîner vers six heures. Son père était sorti et n'arriva que quelques instants plus tard. Les deux hommes se mirent à table et Édouard Coulon servit du potage à son père.

A ce moment il lui dit :
 — Combien me prendras-tu pour ma pension ?

Nous avons dit qu'Édouard Coulon vivait chez son père. Or, il avait peur que sur les 88,000 fr. lui revenant de l'héritage de sa mère, le vieillard ne lui retint une trop forte somme pour les dépenses faites en commun depuis quelques années. Il désirait vivre seul, avec sa petite fortune, et c'est sous l'empire de cette idée qu'il adressait à son père la question que nous reproduisons plus haut. M. Coulon ne répondit rien.

Édouard renouvela plusieurs fois sa demande. Devant le silence de son père, il quitta la table et monta dans sa chambre, où il prit son casse-tête. Pendant l'absence de son fils, M. Coulon se leva, prit un bougeoir, et s'arrêta devant la cheminée, qui est surmontée d'une glace.

Au moment où Édouard rentrait dans la salle, le vieillard vit dans la glace que son fils était armé et levait le bras pour le frapper. Il fit un mouvement pour se retourner et se défendre, mais avant qu'il eût pu proférer une parole, Édouard le frappa.

Le casse-tête l'atteignit au côté gauche de la tête et lui fit une affreuse blessure, large de dix centimètres au moins; un second coup fut immédiatement porté avec une aussi grande violence, et le malheureux vieillard, chancelant, étourdi, aveuglé par le sang, alla s'abattre lourdement devant une fenêtre dont les rideaux sont littéralement imprégnés de sang et couverts de matière cérébrale.

Alors, l'assassin s'acharna sur le corps, frappant comme un fou partout où il pouvait. Le vieillard avait cherché à protéger

son visage avec ses mains, qui sont couvertes d'ecchymoses. Un doigt est même complètement brisé.

Indépendamment de la première blessure, suffisante pour amener la mort, on a constaté de nombreuses fractures du crâne. Le front porte trois plaies très-graves, une lésion profonde se remarque derrière l'oreille, une paupière est absolument écrasée, la lèvre supérieure est coupée, ainsi que la lèvre inférieure, cinq dents de la mâchoire inférieure sont cassées, la mâchoire supérieure est brisée, les os du nez sont également brisés, ceux du crâne ont été réduits en bouillie.

Pour donner une idée de la violence avec laquelle Édouard Coulon a frappé son père, il nous suffira de dire que le casse-tête qui a servi à la perpétration du meurtre est déformé; le filet recouvrant le plomb de l'arme est usé et le plomb lui-même est maculé de sang; de plus, une des attaches du casse-tête s'est brisée.

On pourrait croire que la mort a été instantanée. Nullement. M. Coulon a souffert longuement, et on a retrouvé dans l'estomac une grande quantité de sang, sang qu'il a pour ainsi dire bu pendant sa longue agonie.

L'autopsie a eu lieu hier. Édouard Coulon a raconté que dimanche, dans la journée, se promenant sur le boulevard, il aurait fait la rencontre d'une femme se promenant au bras d'un individu à mine suspecte. Il suivit ces deux personnes qui, d'après ses déclarations, entrèrent dans un cabaret du faubourg Bressigny. Il y pénétra à son tour et se fit servir une absinthe. Au bout d'un moment, il lia conversation avec l'homme et la femme, leur offrit de nouvelles consommations et les quitta après avoir bu plusieurs verres d'absinthe.

Cette version, qui avait probablement pour but de faire croire à l'ivresse, n'a pas été confirmée par les investigations de la police.

Coulon a été conduit dans le cabaret désigné par lui et la débitante a formellement déclaré que la scène du dimanche était purement imaginaire.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de tous les incidents de cette dramatique affaire.

Théâtre de Saumur.

LE SPECTACLE DE DEMAIN

Demain soir, ainsi que nous l'annonçons depuis plusieurs jours, une compagnie d'artistes d'élite, dont le sympathique M. Simon est le directeur, jouera sur le théâtre de Saumur deux des plus jolies pièces du répertoire de Déjazet, l'inimitable et l'inimitable comédienne qui a laissé sur la scène française une place toujours vide.

On jouera les *Premières Armes de Richelieu*, avec *Indiana et Charlemagne*, deux charmantes comédies de Bayard et Dumanoir, comme on n'en fait plus malheureusement, mais qui ont servis de canevas à plus de quarante vaudevilles de toute espèce et d'opérettes à

succès. C'est M^{lle} Granier, la ravissante et spirituelle Jeanne Granier, qui jouera les deux rôles créés par Déjazet : Richelieu et Indiana. Voilà une représentation qui doit attirer un nombreux public au théâtre.

M^{lle} Jeanne Granier est célèbre; le public parisien l'adore, le public de la province lui fait une fête continuelle. La critique, même la plus sévère et la plus rogne, semble s'être donné le mot pour la louer; les auteurs dramatiques écrivent des rôles exprès pour elle, sur lesquels les faiseurs d'opérettes brodent leurs plus fraîches mélodies; les poètes la chantent dans leurs madrigaux. Théodore de Banville, dans sa nouvelle série de camées, lui en a ciselé un qui suffirait à la faire passer à la postérité si elle n'avait son talent et sa grâce. Le voici :

JEANNE GRANIER

« Cette fauvette métamorphosée en femme est un gamin de Paris, mieux que cela, une Parisienne des faubourgs. La grâce, la fantaisie, la gentillesse, l'espièglerie en personne. Une petite tête gouailleuse, enlevée de verve en une fois et modelée avec amour par le dieu Caprice. Les cheveux blonds, châtins et mutins, le front malicieux, l'œil futé, s'ouvrant au long pour mieux se glisser en coulisse, brûlant, brillant, pétillant de tous les feux de l'esprit, le nez presque droit aux narines ouvertes et mobiles, sont effroyablement jeunes. La bouche un peu grande, fraîche, rieuse, railleuse, est ornée de très-belles petites dents de jeune loup, et un aimable menton rond termine gaiement l'ovale parfait du visage. Ces jolis traits conviennent à merveille pour représenter la jeune fille innocente et inconsciente, également prête à jouer aux billes avec les petits polissons et à manier l'éventail en habit de princesse, qui rit follement quand le vent caresse sa chevelure, et ne sait rien, mais devine tout par son génie instinctif, comme Agnès et Gavroche ! »

Quand Théodore de Banville dessina ce portrait tout imprégné d'un parfum de jeunesse, il n'avait pas encore vu M^{lle} Jeanne Granier dans les travestis, sans quoi il eût ajouté deux traits de plus à ce profil délicieux. Demain, le public saumurois comble-ra cette lacune par ses applaudissements et ses ovations.

Nous n'avons pas à présenter M^{lle} Marie Kolb, qui accompagne M^{lle} Jeanne Granier dans sa tournée artistique. Personne n'a oublié, ici, sa figure mutine, son rire argentin, son regard malicieux, son jeu expressif, ses réparties fines, son esprit endiablé. Le théâtre de Saumur a longtemps gardé les échos des bravos qui lui ont été prodigués la dernière fois qu'elle est venue, et qu'elle est assurée de retrouver demain.

Nous recommandons particulièrement les *petits Pois* et les *Haricots verts* vendus, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 0,95 la grande boîte d'un litre, pouvant être servis pour 6 personnes. — Ils sont, par la modicité de leur prix et leur qualité supérieure, mis à la portée de tous.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (12^e année)
 E. SIMON, directeur.

VENDREDI 12 décembre,

Une seule représentation donnée par

M^{lle} Jeanne GRANIER

Du théâtre de la Renaissance
 et M^{lle} Marie KOLB
 de l'Odéon.

LES PREMIÈRES ARMES
 DE RICHELIEU

Comédie en 2 actes, mêlée de chant,
 de Bayard et Dumanoir.

M^{lle} Jeanne GRANIER jouera le rôle de *Richelieu*;
 M^{lle} Marie KOLB jouera celui de M^{me} Patin.

Distribution :

Richelieu	M ^{lle} J. Granier.
M ^{me} Patin	Marie Kolb.
La duchesse de Noailles	Vallière.
Diane de Noailles	Kerwich.
M ^{lle} de Nocé	Pierremont.
Malignon	MM. Dacheux.
Le baron de Bellechasse	C. Lécuyer.
Dubois	Dherbilly.
Merlac	Victorin.

INDIANA ET CHARLEMAGNE

Vaudeville en 1 acte, mêlé de chant,
 de Bayard et Dumanoir.

M^{lle} Jeanne GRANIER remplira le rôle d'*Indiana*,
 et M. Dacheux celui de *Charlemagne*.

Un Mari qui pleure

Vaudeville en 1 acte, de M. Jules Prével.

Jouée par MM. Dherbilly, C. Lécuyer, M^{lle} Pierremont et Kerwich.

Ordre. — 1^o Un Mari qui pleure. 2^o Les premières Armes de Richelieu. 3^o Indiana et Charlemagne.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

Grand-Théâtre d'Angers.

Jeudi 11 décembre.

Livre III, chapitre 1^{er}.

Le PETIT DUC, opéra-comique en 3 actes.

Hier soir, mercredi, M^{lle} Jeanne Granier a joué les *Premières Armes de Richelieu*; et *Indiana et Charlemagne*.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr.	1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr.	25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr.	80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,605,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL; directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARIELLE

Le comte adorait sa femme, idolâtrait son enfant; il les pleura des années. Les pleurs adoucissent l'amertume de la douleur. La douleur du comte s'adoucit, puis s'assoupit. Il était jeune; il était de ces hommes qui peuvent aimer deux fois. Il aime Rouget se croyait découvert, et songeait déjà à prendre la fuite, mais le brigadier retrouva ses sens, redevint grave, et jeta son fusil sur son épaule en disant à son camarade :

— En route pour la caserne !

Justin suivit en silence. Mais la gaieté de son chef lui paraissait tellement extraordinaire qu'il chercha à en avoir le cœur net, et quand ils ne furent plus qu'à un kilomètre de la caserne, il hasarda timidement une question :

— Pourquoi riez-vous donc de si bon cœur, brigadier, au bord de l'étang ?

— Mais, dit le brigadier surpris, tu riais aussi, Justin ?

— Oh ! moi, brigadier, je riais parce que je vous voyais rire... mais je ne savais pas pourquoi vous riez !

» Vous n'en avez pas entendu parler, nous non plus, elle a donc péri.

Là-dessus je racontai l'histoire de Marielle; je lui énumérai la déduction logique qu'en avaient tirée les solliciteurs et l'hypothèse de sir Rimsell émettant que, leur passage retenu sur *Le Renaud*, de Douvres, la comtesse et son amie, changeant d'itinéraire, s'étaient embarquées à Jersey à bord d'un bâtiment de commerce français, qui dut sombrer dans la Manche et se perdre corps et biens, sauf le matelot et l'enfant. L'hypothèse était vraisemblablement l'événement même. Une femme, comprenons pas que si nous enouions, Rouget aurait enfoncé comme nous ? Est-ce clair, mon pauvre Justin !

Le brigadier se reprit à rire de nouveau; Justin l'imita, et ce fut en se tenant les côtes que les deux braves et excellents gendarmes rentrèrent à leur caserne, où ils racontèrent qu'ils avaient vu Rouget et failli le prendre, ce qui était déjà quelque chose, car plusieurs brigades battaient le pays nuit et jour et ne voyaient rien.

Le brigadier ne se trompait qu'en un point: c'est quand il assimilait le braconnier à un gendarme; là où les gendarmes ne passaient pas, passait bien Rouget !

C'est ce que Moreau et ses successeurs eurent souvent l'occasion de vérifier !

Quant à Rouget, il attendit encore une heure dans sa retraite; puis il sortit et courut à la recher-

coudre, lire, écrire, travailler, elle a de l'esprit, les manières d'une demoiselle, et elle cause si bien, quand elle ose parler devant quelqu'un, qu'on l'écouterait des jours entiers. Vous n'avez pas honte d'elle dans votre monde, Monsieur, Marielle a ce qu'il faut pour en être et vous faire honneur.

Le comte, ravi, ne se rassasiait point de ces détails. Il fallait lui renarrer l'enfance de sa fille, sa vie parmi nous, les mots d'italien, d'anglais, de français, qu'elle balbutiait à mes parents, ce qu'elle aimait, ce qui lui plaisait. Je renarrai et je recommençai à nouveau le récit terminé.

Mais à la fin, Rouget s'ennuya. On s'ennuie de tout, même du repos; l'homme est essentiellement sociable et ne peut se passer de la compagnie de ses semblables. Le braconnier quitta donc, un jour, les bois où il se cachait et s'en alla voir Eugène Carron, qu'il invita à dîner.

Le pauvre Potard ne revenait pas de sa surprise en voyant Rouget si bien portant, si tranquille, ayant dans un sac une dizaine de beaux lièvres et vingt lapins !

— D'où sors-tu ? lui demanda-t-il. Que deviens-tu depuis trois semaines ? On n'entend plus parler de toi. Les gendarmes te croyaient parti pour un autre pays.

— Non, non ! s'écria jeyousement Rouget. Je suis toujours en forêt, je chasse du matin au soir, on ne me poursuit plus, et je viens t'inviter à dîner

différemment, dit-elle. La situation était unique. La nouvelle l'a renversée. On n'accepte pas de gaieté de cœur, à vingt-six ans, le rôle de belle-mère d'une fille de vingt, paysanne et rustique. Mais je raisonnerai Amine, et vous verrez qu'elle recevra votre fille convenablement.

— Je compte sur votre expérience et votre influence, chère madame, pour réconcilier Amine avec les circonstances et le fait accompli. Retournez ensemble à Ferruchi, je vous écrirai le jour et l'heure de mon arrivée, afin que vous éloigniez les importuns et qu'au cas où la comtesse se...

... nous serions vus et pris, hasarda le Potard, qui trouvait son ami trop audacieux.

— Non. On ne nous trouvera pas. D'ailleurs, je t'ai dit qu'on ne me poursuivait plus.

— Ne t'y fie pas.

— Sois tranquille. A demain soir, sept heures. Au revoir.

Rouget quitta le Potard, et alla voir sa femme, ses enfants et son père, qui étaient depuis si longtemps sans nouvelles. Il les rassura, leur déclara qu'il n'y avait plus rien à craindre et qu'il était en sûreté. Il alla jusqu'à les inviter à venir le voir à l'étang d'Indret, mais la distance était trop longue pour une femme, un vieillard et des enfants. Jean Rouget était devenu très-faible; de vieilles douleurs, contractées en forêt, le faisaient souvent souffrir. Son intelligence même baissait. Il semblait ne plus se souvenir de la scène terrible du 9 juillet, et il n'y fit pas la moindre allusion.

Étude de M. LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
Une Maison

AVEC JARDIN
Située rue du Collège, n° 1, formant l'angle de la rue du Collège et de la rue du Petit-Mail.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. LE BARON.

Étude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Par suite de saisie-exécution, Le lundi 15 décembre 1884, et jours suivants, à 1 heure après midi,

A Saumur, rue de la Comédie n° 23, ancienne maison Picherit et Voisin,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS
Ci-après désignés,
Appartenant à M. FEIGNOUX.

Il sera vendu notamment : Batterie de cuisine en cuivre et fer battu, fontaine en cuivre, réchauds en métal blanc avec leurs cloches, vaiselle, verrerie, service de table en porcelaine à filets dorés; Ameublement de salon comprenant: petit buffet à vitrines et étagère, console, guéridon à dessus de marbre, fauteuils Louis XVI et Louis XIV, le tout en bois noir et filets dorés, petite table à jeu Louis XVI, pendules, glaces, cadres avec très-belles gravures, flambeaux, rideaux en reps vert;

Salle à manger en vieux chêne consistant en : buffet à vitrines, table à 4 rallonges, chaises cannées, desserte, très-belle glace encadrement vieux chêne, pendule borne marbre rouge, fauteuil coin de feu;

Table à 4 rallonges et chaises cannées en chêne blanc, buffet Louis XVI pour salle à manger, lit-casapé, armoires à glace en acajou et noyer, chaises acajou reps vert, table de toilette chemin de fer, fauteuil Voltaire, table de toilette en noyer, tables de nuit acajou et noyer, commode en noyer à dessus de marbre, bois de lit acajou, sommier, secrétaire en acajou à dessus de marbre;

Draps, serviettes, nappes, torchons, essuie-mains et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
Ch. MILLION.
(940)

Étude de M. LECOMTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Qui aura lieu à Brézé, en l'étude et par le ministère de M. LECOMTE,
Le dimanche 21 décembre 1884, à midi,

IMMEUBLES

Ci-après désignés,
Appartenant aux époux FLORISSON-GUIBERT, négociants à Nantes.

I. — Commune de Saumur.
33 ares de pré, dans la prairie du Bourg, joignant au nord M. Sanzay et autres, au midi M. Chasle.

II. — Commune de Distré.
11 ares 70 centiares de pré, nommés le pré du Marteau, prairie de Munet; 25 ares de pré, dans la prairie de la Roche.

III. — Commune de Saint-Just-sur-Dive.
22 ares de pré, aux Sept-Jeux, prairie de Molloy.

IV. — Et environ 5 hectares 45 ares de terres, vignes et bois, en 27 parcelles, sur les communes de Chacé, Dampierre, Souzay, Artannes, Saint-Cyr et Brézé.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, avant l'adjudication, soit à M. PIERRE CATAULT dit REMY, expert à Saint-Cyr, soit audit M. LECOMTE, notaire, dépositaire des titres de propriété et du cahier des charges. (928)

ON DEMANDE à emprunter, sur première hypothèque, une somme de **33,000 francs** à 4 1/2 0/0.

S'adresser à M. TESSIER, notaire à Doué. (893)

A LOUER

PRÉSENTMENT
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 13,

Comprenant 11 pièces: salon, chambres à feu, cabinets, cuisine, décharge;

Cour, cave en roc, jardin clos de murs.

S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, Saumur. (467)

UN HOMME marié demande un **emploi**.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A L'AMIABLE
UNE MAISON

Au hameau de Riou, près Saumur, Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
PORTION DE MAISON

Sur la Levée-Neuve.
S'adresser à M. BARBIN fils. (917)

A LOUER

ANCIENNE MAISON LAVOYE

Rue Basse-Saint-Pierre.
S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, propriétaire de cette maison, ou au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.
LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.
S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

A VENDRE

BEAU JARDIN

Maisonnelle et onze ares
Enclos de murs,
Rue de l'Abattoir,
Dépendant de la succession de M. Noël GIRARD.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

Un **JARDIN**, situé sur la route de Saint-Lambert, avec une **MAISON**, contenant deux chambres et un hangar.
S'adresser à M^me Veuve NANGEX.

A CÉDER

Pour cause de décès,
UNE MAISON DE VINS

Eaux-de-vie, Liqueurs,
Dans le département de Maine-et-Loire
Bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

Les amateurs de bon vin trouveront à

L'ÉPICERIE PARISIENNE

MAISON F. TARODE

Le **Grand VIN DE BORDEAUX** du Château Bayard,
des années 1874, 1875 et 1878
Qualité et authenticité garanties.

Nous recommandons également les excellents Rhums naturels de la C^{ie} des Antilles, Martinique et Jamaïque. La délicieuse liqueur **CHARTREUSE MEUNIER**, à Voiron, 5 francs le litre. Seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (915)

Construction d'appareils de Chauffage EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.
Spécialité de Calorifères
Cheminées marbre, faïence et tôle.
9, rue Courcouronne, 9, A SAUMUR

M. DELPHIN GASPY, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.
Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

LA MAISON

MENIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,
A l'honneur de prévenir MM. les Entreprenneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

SAPIN DU NORD

Débité de toutes dimensions
Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.
Prix très-modérés.

Ancienne Maison Bontemps-Rochat
ROLLAND FRÈRES, Succ^r
5, Rue d'Orléans.
On demande un **apprenti** pour la **QUINCAILLERIE**. (919)

UN **HOMME DE CONFIANCE** demandé à se placer, comme homme de peine ou pour le service d'une maison.
S'adresser quai de Limoges, 57.

AUX ÉLÉGANTS

CHENISERIE MODÈLE

M. MONTEL
43, rue du Portail-Louis, 43.
La maison se charge des **RÉPARATIONS**.

Crédit à tout le Monde

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif, ANGERS
SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

ON NE TOUSSE PLUS si on succède **Bonbons Gramont** à l'usage du Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et font que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement la toux. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélatinées et dures que l'on a fait pour les imiter, telles que : Pastilles, Capsules, Perles, Régimes, Pin et Codéine, etc. — Les **Bonbons de Gramont** sont les seuls conseillés par les médecins. PRIX: la Boîte fr. 75; Demi-Boîte, fr. 45. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la Signature du D^r GRAMONT. Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, rue d'Orléans, 27, et principales pharmacies. (890)

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 DÉCEMBRE 1884.

Valeurs au comptant		Clôture préc ^{de}		Dernier cours.		Valeurs au comptant		Clôture préc ^{de}		Dernier cours.		Valeurs au comptant		Clôture préc ^{de}		Dernier cours.	
3 %	79 15	79	25	3 %	79 15	Est	773 75	771	25	Obligations.		Gaz parisien	528	528 50	Est	371	371 50
3 % amortissable	80 85	81	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1238 75	1240		Ville de Paris, oblig. 1865-1860	513	514	50	Est	371	371 50	Midi	379	381
3 % (nouveau)	104 15	104	50	Midi	1189	1177	50	— 1865, 4 %	517	518	50	Midi	379	381	Nord	396	390 50
4 1/2 %	108 60	108	75	Nord	1660	1665		— 1869, 3 %	407	406	75	Nord	396	390 50	Orléans	382	382
Obligations du Trésor	510	512		Orléans	1321	1320		— 1871, 4 %	400	397	50	Orléans	382	382	Ouest	380	380
Banque de France	5170	5170		Ouest	835	838	75	— 1875, 4 %	511	512		Ouest	380	380	Paris-Lyon-Méditerranée	381	382
Société Générale	452	452	70	Compagnie parisienne du Gaz	1525	1527	50	— 1876, 4 %	512	510	50	Paris-Lyon-Méditerranée	381	382	Paris-Bourbonnais	380	380
Comptoir d'escompte	957	960		Canal de Suez	1883	1890		Bons de liquid. Ville de Paris	519	522		Paris-Bourbonnais	380	380	Canal de Suez	568	567
Crédit Lyonnais	530	527	50	C. gén. Transatlantique	500	505		Obligations communales 1879	447	446		Canal de Suez	568	567			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1315	1332	50					Obligat. foncières 1879 3 %	445	444	75						
Crédit mobilier	247	250						Obligat. foncières 1883 3 %	359	359	50						

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)																					
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.						
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.		Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte		Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct.		Omn.	Omn.	Omn.				
6	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)	Saumur	Mixte	Matin	Matin	Soir	Matin	Mixte	Montreuil-Bellay	Matin	Matin	Soir	Matin	Matin	Soir	Montreuil	Matin	Matin	Matin				
9	13	matin	omnibus-mixte.	Chacé-Varrains	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Loudun	8 20	2 51	9 55				
1	25	soir	—	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 08	Chacé-Varrains	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46		Arçay	8 34	3 4	10 14				
3	32	—	express.	Montreuil-Bellay	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Montreuil-Bellay	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54		Mirebeau	9 27	3 54	11 2				
7	15	—	omnibus.		6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06		Newville	9 57	4 24	11 27				
10	36	—	(s'arrête à Angers).															Loudun	10 32	4 56	12 1				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.			POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.						
3 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.	Saumur	Mixte	Matin	Matin	Soir	Matin	Mixte	Thouars	Matin	Matin	Soir	Matin	Matin	Soir	Montreuil	Matin	Matin	Matin				
8	31	—	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Brion-s-Thouet	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45	Montreuil	7 8	1 55	8 35	Poitiers	5 50	13 50	6 48		
9	37	—	express.	Lernay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Lernay	5 38	9 10	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 20	2 51	9 55	Newville	6 28	1 28	7 08		
12	48	—	soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 02	8 28	2 11	5 8	8 51	Montreuil-Bellay	6 07	9 18	2 2	4 37	8 08	Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 56		
4	44	—	—	Thouars	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59		6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Arçay	7 50	2 52	9 18	Loudun	8 42	3 30	10 28		
7	4	—	omnibus (s'ar. à Tours)		7 29	8 22	2 32	5 19	9 16		7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 31	11 7		
10	24	—	express-poste.																						

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur;